

Chevreuse

Les habitants réclament le retrait des antennes-relais



CHEVREUSE, SAMEDI MATIN. Cent cinquante personnes ont manifesté pour réclamer le démantèlement des antennes-relais. La commune compte sur son territoire 27 émetteurs. (LP/N.B.)

CENT CINQUANTE personnes ont manifesté, samedi matin, à l'appel du collectif Haro sur les antennes-relais - protégeons nos enfants (Harpe) dans les rues de Chevreuse. Ils réclament le démantèlement des antennes installées à moins de vingt mètres du groupe scolaire Lubin.

« Sept antennes sont implantées juste en face de l'école. Nos enfants sont exposés six jours sur sept, dix heures par jour. Cette situation est inadmissible, dénonce Amina Medjahed, porte-parole du collectif Harpe. Nous demandons maintenant depuis près d'un an leur déplacement sans aucun résultat. »

En novembre 2005, une poignée de mamans constatent l'implantation de ces antennes-relais sur un terrain de France Télécom. Elles décident alors de se mobiliser pour obtenir leur déplacement au nom du principe de précaution. Au mois de juin dernier, alors que les parents d'élèves menacent de boycotter l'école à la rentrée, les membres du

collectif Harpe ont une lueur d'espoir. Le conseil municipal adopte à l'unanimité le vœu que ces installations soient retirées dès la rentrée.

« Nous en avons assez d'attendre »

« Nous sommes le 20 octobre et les antennes sont toujours là », déplore Franck, parent d'élèves. « Nous en avons assez d'attendre. Nous voulons que ces antennes disparaissent », poursuit la porte-parole du collectif. La détermination des habitants est d'autant plus forte, qu'ils ont réalisé des mesures inopinées des champs électromagnétiques. Les résultats sont édifiants. La limite au-delà de laquelle ces champs peuvent être dangereux pour l'homme est fixée à 1 V/m (volt par mètre) en France. « Dans la cour de récréation, ce seuil atteint 2,5 V/m et 3,5 V/m dans la chambre d'un bébé, s'inquiète Claudine Montani, une habitante et ancienne élue de la ville. Ces chiffres suffisent à répondre à toutes les questions. »

Selon le professeur Pierre Le Ruz, expert pour le centre de recherche et d'information indépendant sur les rayonnements électromagnétiques (Criirem), « il y a lieu de craindre des effets physiopathologiques. » « La valeur limite de 1 V/m qui garantit l'innocuité sanitaire est ici largement dépassée dans les lieux expertisés », souligne-t-il.

Les manifestants ont rencontré le maire (UMP), qui a argué de son impuissance dans ce dossier. « Ces antennes ont été installées en toute légalité sur un terrain privé. Elles répondent à la réglementation en vigueur, explique Claude Génot. Nous allons encore demander à Orange d'enlever ses antennes, mais je n'ai aucun pouvoir. »

Cet après-midi, parents d'élèves, membres du collectif Harpe, représentant de la sous-préfecture, du parc naturel de la vallée de Chevreuse, de la mairie et de l'opérateur doivent se retrouver pour tenter de trouver une solution.

VÉRONIQUE BEAUGRAND

« Ces installations me font peur »

MARIE DUBOST, 45 ans, Chevreuse

MARIE, 45 ans, est inquiète. Elle redoute les effets négatifs des antennes-relais, implantées à 20 m du groupe scolaire Lubin, sur ses deux filles. « Ces installations me font peur. L'aînée vient de passer au collège. Mais elle a fait tout son élémentaire dans ce groupe scolaire. La seconde y est d'ailleurs toujours scolarisée. Elle est exposée en permanence aux champs électromagnétiques des antennes d'Orange. Et lorsqu'elle rentre à la maison, elle se trouve sous les antennes-relais de Bouygues, ce n'est guère mieux... »

déplore cette mère de famille, qui invoque le principe de précaution pour exiger leur retrait.

« Pour l'instant, nous ne connaissons pas les conséquences de ces installations sur la santé, précise encore Marie. Les conclusions des chercheurs sur le sujet sont divergentes. Si, dans dix ans, on nous annonce des effets nocifs, je m'en voudrais de n'avoir rien fait. Nous demandons seulement que les antennes-relais implantées sur la commune soient regroupées sur un même site, loin des habitations. »

V.B.